

COMMUNE DE NORDAUSQUES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Annexe : extrait du CGCT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

23 AVR. 2025

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 15 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès de la Région, du Département et de la CAPSO chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des intérêts des crédits...).

Pour notre commune :

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	294 410	Recettes des services	34 490
Dépenses de personnel	241 080	Impôts et taxes	456 002
Autres dépenses de gestion courante	85 470	Dotations et participations	189 193
Dépenses financières	1 480	Autres recettes de gestion courante	15 100.91
Atténuation de produits	150		
Total dépenses réelles	622 590	Total des recettes réelles	701 285,91
Charges (écritures d'ordre entre sections)	-	Excédent brut reporté 2024	347 923.09
Virement à la section d'investissement	426 619	Produits (écritures d'ordre entre sections)	-
Total général	1 049 209	Total Général	1 049 209

-**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien des voiries, du réseau d'éclairage public, des matériels, les locations de copieurs, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer et les indemnités des élus.

Les frais de personnel représentent 38.72 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

-**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, location salle, concessions cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux attributions de compensation de la CAPSO, à la taxe sur l'électricité et à la taxe au droit de mutation auxquelles s'ajoutent le résultat reporté de 2024.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Pour 2025, il est estimé à 78 695.91 € auquel viendra s'ajouter le résultat reporté de 2024 : 347 923€09 - soit : 426 619 €

Les principaux types de recettes pour la commune sont :

- Les impôts locaux 272 092 € attendus en 2025
- Les dotations versées par l'Etat : 189 193 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population 34 490 € diminution par rapport à 2024 est due à la baisse des droits et redevances des services à caractère sociale et le changement d'imputation du remboursement des frais d'entretien du RAM.

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

Le Conseil a décidé de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe foncière sur le non-bâti et la taxe d'habitation en 2025.

Ils seront de :

- . Taxe d'habitation : 9,92 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 39,34 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 22,21 %

d) Les dotations de l'Etat :

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 189 193 € soit une diminution de 13 585.34 € par rapport aux prévisions de l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'exécution reporté	190 000,75	Virement de la section de fonctionnement	426 619
Remboursement d'emprunts	24 905	FCTVA	15 582
Immobilisation incorporelle	13 467	Excédent de fonctionnement capitalisé	249 267.38
Immobilisation corporelle	709 220,90	Taxe d'aménagement	5 500
		Subventions	299 891.90
Reste à réaliser 2024	160 985.35	Reste à réaliser 2024	101 718.72
Total général	1 098 579	Total général	1 098 579

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Plantation
- Etude agrandissement salle des loisirs
- Achat de biens
- travaux voirie rue de Tournehem et rue verte
- Eclairage public
- Matériel défense incendie
- Distributeur bancaire

d) Les subventions d'investissements prévues :

-Etat : 101 718 € (travaux rue du plouy, rue de la panne suite aux inondations) et 64 000 € (travaux rue de Tournehem)

-Département : 14 190 € (travaux rue du plouy, rue de la panne) , 114 000 € (Travaux rue de Tournehem), 12 548 € (travaux rue verte), 8743 € (travaux d'aménagement) et 41 000 € (acquisition immeuble rte nationale).

- de la CAPSO : 36 000 € (travaux rue de Tournehem) et 9411 € (travaux rue verte).

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a/ Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 049 209 €

b/ Recettes et dépenses d'investissement : 1 098 579 €

c) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/ population : $622\,590/1305 = 477.08$

Produit des impositions directes/ population : $272\,092 /1305 = 208.50$

Recettes réelles de fonctionnement/ population : $701\,285.91 /1305 = 537.38$

Dépenses d'équipement brut/ population : $722\,687.90/1305 = 553.78$

Encours de la dette/ population : $97\,348.85/1305 = 74.60$

c) Etat de la dette

Le Capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 est de : 97 348.85 €

Remboursement pour 2025 : 1480 € en intérêts et 24 905 € en Capital.

Fait à NORDAUSQUES le 16 avril 2025.

Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

23 AVR. 2025

Code général des collectivités territoriales – article L 2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.